

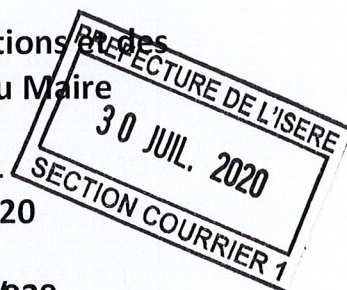


ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/029



L'an deux mille vingt, le 28 juillet, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN-QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET BENITSKI, Sophie CUTAJAR, Nathalie GOIX, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Benedicte GUILLAUMIN, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine MOUTIN à Prazeres RIBEIRO, Alfio PENNISI à Nelly JANIN QUERCIA, Didier PERRIN à Patrick COMMERE, Yoann SALLAZ-DAMAZ à Nathalie GOIX

EXCUSES :

Sandrine MOUTIN, Alfio PENNISI, Didier PERRIN, Yoann SALLAZ-DAMAZ

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2020

Madame Nelly JANIN-QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 26/06/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/029 : TARIFS DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DES ACCUEILS PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2020-2021

Madame Sandrine CURTET BENITSKI, Rapporteuse,

PROPOSE au Conseil municipal de fixer les tarifs des accueils périscolaires et des repas du restaurant scolaire pour l'année 2020-2021

RAPPELLE notamment la délibération 2020-002 du 10 février 2020 concernant certaines évolutions des tarifs et du règlement intérieur,

PROPOSE de reconduire à l'identique les tarifs de l'année passée, à savoir :

RESTAURANT SCOLAIRE

RAPPELLE que le tarif d'un repas comprend non seulement le prix du repas, mais aussi l'animation et la prise en charge de l'enfant pendant un temps de deux heures.

PROPOSE pour l'année scolaire 2020/2021, les tarifs suivants :

Tarifs Nucérétains

Quotient familial	Repas classiques Tarifs – 2019/2020 en €	Repas classiques Tarifs – 2020/2021 en €
QF jusqu'à 305 €	2.19	2.19
QF de 306 à 381 €	2.42	2.42

QF de 382 à 458 €	2.67	2.67
QF de 459 à 533 €	2.98	2.98
QF de 534 à 610 €	3.24	3.24
QF de 611 à 686 €	3.68	3.68
QF de 687 à 762 €	4.09	4.09
QF de 763 à 838 €	4.53	4.53
QF de 839 à 915 €	5.05	5.05
QF de 916 € à 1000	5.17	5.17
QF de 1001 € et plus	5.23	5.23

Tarifs Extérieurs

Quotient familial	Extérieurs en € TTC 2019-2020	Extérieurs en € TTC 2020-2021
QF jusqu'à 500 €	6.35	6.35
QF de 501 à 900 €	6.47	6.47
QF de 901 € et plus	6.57	6.57

Le prix maximum du repas pour les familles résidant sur la commune est fixé à 5.23 € et pour les familles extérieures à 6.57 €.

Le quotient familial pris en compte sera celui adressé par la Caisse d'Allocations Familiales ou fourni par mon compte partenaire CAF en août 2020.

Les personnes ne possédant pas de quotient familial devront présenter l'avis d'imposition de 2019 (revenus 2018).

Sans justification de revenus, les repas seront facturés au prix maximum, soit 5.23 € ou 6.57 € en fonction du lieu de résidence.

RAPPELLE que la délibération 2020/002 du 10 février 2020 a instauré un abattement de 30 % sur la tarification correspondant à la tranche du QF des familles, pour les enfants bénéficiant d'un PAI « alimentaire » et apportant leur panier repas.

PROPOSE de reconduire ces tarifs pour la rentrée 2020-2021 :

Tarifs « Nucérétiens »

Quotient familial	Repas classiques et animation Tarifs – 2020/2021 en € TTC	TARIF PAI « alimentaire » en € TTC
QF jusqu'à 305 €	2.19	1.53
QF de 306 à 381 €	2.42	1.69
QF de 382 à 458 €	2.67	1.87

QF de 459 à 533 €	2.98	2.09
QF de 534 à 610 €	3.24	2.27
QF de 611 à 686 €	3.68	2.58
QF de 687 à 762 €	4.09	2.86
QF de 763 à 838 €	4.53	3.17
QF de 839 à 915 €	5.05	3.54
QF de 916 € à 1000	5.17	3.62
QF de 1001 € et plus	5.23	3.66

Tarifs « Extérieurs »

Quotient familial	Repas classiques et animation Tarifs – 2019/2020 en €	TARIF PAI « alimentaire »
QF jusqu'à 500 €	6.35	4.45
QF de 501 à 900 €	6.47	4.53
QF de 901 € et plus	6.57	4.60

POUR LE PERSONNEL COMMUNAL ET LES INSTITUTEURS

Le personnel communal est autorisé à commander des repas, au prix unitaire de 3.36 euros TTC.
Le prix des repas facturés aux professeurs des écoles est fixé à 5.26 euros TTC.

PERISCOLAIRE DU MATIN

RAPPELLE que la garderie périscolaire accueille les enfants de 7h30 à 8h30

PROPOSE pour l'année scolaire 2020/2021 les tarifs suivants :

Tarifs Quotient familial	Noyarey en € TTC	Extérieurs en € TTC
QF jusqu'à 500 €	1.27	2.10
QF de 501 à 900 €	1.42	2.27
QF de 901 € et plus	1.59	2.43

PERISCOLAIRE DU SOIR

RAPPELLE que le périscolaire du soir accueille les enfants de 16h30 à 18h00.

PROPOSE pour l'année scolaire 2020/2021, les tarifs suivants :

Quotient familial	Noyarey en € TTC	Extérieurs en € TTC
-------------------	------------------	---------------------

QF jusqu'à 500 €	1.87	2.12
QF de 501 à 900 €	1.92	2.34
QF de 901 € et plus	1.97	2.55

PROPOSE également l'approbation du règlement intérieur ci-joint.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte ces tarifs pour l'année 2020-2021 ;

ADOpte le règlement intérieur.

Décision adoptée à l'unanimité. (Abstentions : Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Benedicte GUILLAUMIN)

Affiché le : 30/07/2020

Reçu en préfecture le : 30/07/2020

Exécutoire le : 30/07/2020

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 30 juillet 2020

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA

